



អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា

Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia
Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

អង្គបុរេជំនុំជម្រះ

Pre-Trial Chamber
Chambre Préliminaire

ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា
ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ

Kingdom of Cambodia
Nation Religion King
Royaume du Cambodge
Nation Religion Roi

D359/5

Au nom du peuple cambodgien et de l'Organisation des Nations Unies et en application de la Loi relative à la création de chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens pour la poursuite des crimes commis durant la période du Kampuchéa démocratique

Dossier n° 004/2/07-09-2009- ECCC/OCIJ (PTC 60)

LA CHAMBRE PRÉLIMINAIRE

Composée comme suit :

- M. le juge PRAK Kimsan, Président
- M. le juge Olivier BEAUVALLET
- M. le juge NEY Thol
- M. le juge Kang Jin BAIK
- M. le juge HUOT Vuthy

Date :

3 juin 2019

ឯកសារដើម	
ORIGINAL DOCUMENT/DOCUMENT ORIGINAL	
រៀបចំ ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ ទទួល (Date of receipt/Date de reception):	
..... 03 / 06 / 2019	
ម៉ោង (Time/Heure):..... 12:00	
អគ្គិយ្យបណ្ណាល័យ/Case File Officer/agent chargé du dossier:..... SANN RADA	

PUBLIC

ORDONNANCE PORTANT CALENDRIER DE L'AUDIENCE DE LA CHAMBRE PRÉLIMINAIRE CONSACRÉE AUX APPELS INTERJETÉS CONTRE LES ORDONNANCES DE CLÔTURE

Co-procureurs

Mme CHEA Leang
M. Nicholas KOUMJIAN

Co-avocats de AO An

M° MOM Luch
M° Richard ROGERS
M° Göran SLUITER

Avocats des parties civiles

M° CHET Vanly
M° HONG Kimsuon
M° KIM Mengkhy
M° LOR Chunthy
M° SAM Sokong
M° SIN Soworn
M° TY Srinna
M° VEN Pov

M° Laure DESFORGES
M° Isabelle DURAND
M° Emmanuel JACOMY
M° Martine JACQUIN
M° Daniel MCLAUGHLIN
M° Nushin SARKARATI



LA CHAMBRE PRÉLIMINAIRE des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (les « CETC »),

AYANT ÉTÉ SAISIE des Appels interjetés par la co-procureure cambodgienne¹ et les co-avocats de AO An² les 14 et 19 décembre 2018 respectivement, contre l'Ordonnance de renvoi (Doc. n° D360) rendue par le co-juge d'instruction international dans le dossier n° 004/2 le 16 août 2018³, ainsi que de l'Appel interjeté par le co-procureur international le 20 décembre 2018⁴ contre l'Ordonnance de non-lieu en faveur de AO An (Doc. n° D359) rendue par le co-juge d'instruction cambodgien dans ce même dossier le 16 août 2018⁵ ;

ATTENDU QUE toutes les écritures en appel ont été déposées dans ce dossier ;

VU les écritures faisant suite à la notification de la Chambre préliminaire du 7 mai 2019⁶ relative à l'audience en appel, déposées par le co-procureur international⁷ le 8 mai 2019, ainsi que les écritures déposées par la co-procureure cambodgienne⁸ et les co-avocats de AO An⁹ le 9 mai 2019 ;

EN APPLICATION des règles 77 3), 77 5) et 77 6) du Règlement intérieur ;

ORDONNE que l'audience se tiendra les mercredi 19, jeudi 20 et vendredi 21 juin 2019 dans la salle d'audience principale des CETC et **INFORME** les parties que les débats se dérouleront selon l'horaire et les modalités suivants :

¹ Dossier n°004/2/07-09-2009-ECCC-OCIJ (le « Dossier n° 004/2 »), *National Co-Prosecutor's Appeal against the International Co-Investigating Judge's Closing Order (Indictment) in Case 004/02*, 14 décembre 2018, Doc. n° D360/8/1.

² Dossier n° 004/2, *AO An's Appeal against the International Co-Investigating Judge's Closing Order (Indictment)*, 19 décembre 2018, Doc. n° D360/5/1.

³ Dossier n° 004/2, Ordonnance de renvoi, 16 août 2018, Doc. n° D360.

⁴ Dossier n° 004/2, *International Co-Prosecutor's Appeal of the Order Dismissing the Case against AO An (D359)*, 20 décembre 2018, Doc. n° D359/3/1.

⁵ Dossier n° 004/2, Ordonnance de non-lieu en faveur de AO An, 16 août 2018, Doc. n° D359.

⁶ Dossier n° 004/2, courriel de notification adressé aux parties par la Chambre préliminaire le 7 mai 2019 à 10 h 45.

⁷ Dossier n° 004/2, *International Co-Prosecutor's Response to Pre-Trial Chamber's Instructions regarding the Hearing of the Appeals of Closing Orders in Case 004/2*, 8 mai 2019, Doc. n° D359/4.

⁸ Dossier n° 004/2, *National Co-Prosecutor's Response to Pre-Trial Chamber's Instructions regarding the Hearing of the Appeals of Closing Orders in Case 004/2*, 9 mai 2019, Doc. n° D360/13.

⁹ Dossier n° 004/2, *AO An's Response to Pre-Trial Chamber's Instructions regarding the Hearing of the Appeals of Closing Orders in Case 004/2*, 9 mai 2019, Doc. n° D360/12.



Mercredi 19 juin 2019

- 10 heures-10 h 15 Introduction (15 minutes)
- 10 h 15-10 h 45 Rapport sur le dossier par la Chambre (30 minutes)
- 10 h 45-11 h 45 Appel de la co-procureure cambodgienne (une heure)
- 11 h 45-13 h 15 *Pause (une heure et demie)*
- 13 h 15-15 h 15 Appel du co-procureur international (deux heures)

Jeudi 20 juin 2019

- 9 h 30-midi Appel des co-avocats de la Défense
(cambodgien / international) (deux heures et demie)
- Midi-13 h 30 *Pause (une heure et demie)*
- 13 h 30-14 h 30 Réponse du co-procureur international (une heure)
- 14 h 30-16 heures Réponse des co-avocats de la Défense
(cambodgien / international) (une heure et demie)

Vendredi 21 juin 2019

- 10 heures-11 h 30 Questions des juges aux parties, si besoin est. Notification et communication des informations pertinentes y relatives leur en seraient données le jeudi 20 juin 2019 (une heure et demie)

INFORME les parties que si la personne mise en examen est présente, elle sera en droit, moyennant notification par ses co-avocats, de faire une déclaration personnelle à la fin de l'audience ;

ORDONNE que toute dispense de comparution personnelle de la personne mise en examen pour des raisons de santé est subordonnée à la présentation d'un certificat médical à la Chambre ;

Ordonnance portant calendrier de l'audience de la Chambre préliminaire consacrée aux Appel interjetés contre les Ordonnances de clôture



DÉCIDE que l'audience se tiendra en public jusqu'à ce que lecture complète du rapport sur le dossier ait été donnée par la Chambre et à huis-clos au-delà.

Fait à Phnom Penh, le 31^{er} 08 2019

Le Président de la Chambre préliminaire



PRAK Kimsan